

**Tableau des Incoterms 2010**



Incoterm	Risques du vendeur	Risques de l'acheteur	Coûts du vendeur	Coûts de l'acheteur
<b>EXW</b>	1-3	4-13	1-3	4-13
	Livraison quai client – Chargement et dédouanement à la charge de l'acheteur			
<b>FCA</b>	1-3	4-13	1-3	4-13
	Acheminement de la marchandise jusqu'au transporteur désigné par l'acheteur – dédouanement export à la charge du vendeur.			
<b>CPT / CIP</b>	1-3	4-13	1-3	4-13
	Les coûts de transport sont pris en charge par le vendeur jusqu'au lieu de destination (CIP inclut une assurance transport). Le transfert des risques se fait à la remise de marchandise au premier transporteur			
<b>DAT</b>	1-3	4-13	1-3	4-13
	La marchandise est livrée jusqu'au terminal du port de destination ou jusqu'au lieu de destination sans dédouanement import. Le vendeur est responsable jusqu'au déchargement de la marchandise			
<b>DAP</b>	1-3	4-13	1-3	4-13
	Livraison de la marchandise jusqu'à destination <b>sans dédouanement import</b> à la charge du vendeur.			
<b>DDP</b>	1-3	4-13	1-3	4-13
	Livraison de la marchandise jusqu'à destination, <b>dédouanement import</b> compris à la charge du vendeur			
<b>FAS</b>	1-3	4-13	1-3	4-13
	Livraison de la marchandise jusqu'au port d'embarquement, dédouanement export à la charge du vendeur			
<b>FOB</b>	1-3	4-13	1-3	4-13
	Livraison de la marchandise jusqu'au port d'embarquement et chargement à bord du bateau, dédouanement export à la charge du vendeur			
<b>CFR / CIF</b>	1-3	4-13	1-3	4-13
	Les coûts de transport sont pris en charge par le vendeur jusqu'au port de destination (CIF inclut une assurance transport). Le transfert des risques se fait après l'embarquement de la marchandise à bord du bateau au port d'embarquement.			



Uniquement pour le transport fluvial et maritime.



Risques du vendeur

— Coûts du vendeur



Risques de l'acheteur

— Coûts de l'acheteur